



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2026
DELIBERATION N°2026_082

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEDEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Frédéric PEREZ _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ Christelle MEDEVAND _ Henri DE MONCEAU _ Hugo SERVANT _

Pouvoirs :

Sarah BERNDT donne pouvoir à Aurélie PATOUX
William PICOUX donne pouvoir à Nathalie CORVAÏA
Corinne ANSELMETTI donne pouvoir à Henri DE MONCEAU
Colin DEBARBIEUX donne pouvoir à Hugo SERVANT
Valérie MADALA donne pouvoir à Bénédicte GEORGE

Absents :



17 septembre 2026



1
Collonges
sous-Salève

N°D_2026_082



DELIBERATION N°2026_082 : Désignation d'un nouveau membre de la commission communale MOBILITÉ ET SÉCURITÉ suite à la démission de Dalilha Rochon

Rapporteur : Madame le Maire, Brigitte GONDOUIN

Pour rappel, en date du 31 mars 2026, par délibération D_2026_026, il a été instauré huit commissions municipales permanentes, composées de 6 membres dont 1 élu représentant la minorité municipale (hormis la Commission Marché hebdomadaire),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatif aux commissions municipales ;

Vu la délibération en date du 31 mars 2026 n° D_2026_026 fixant la composition des commissions municipales ;

Vu la démission de ses fonctions de conseillère municipale présentée par Mme Dalilha ROCHON en date du 29 juillet 2026, acte qui met fin de plein droit à ses mandats au sein des commissions ;

Considérant que la composition des commissions doit continuer de respecter le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

- **PREND ACTE** de la vacance du siège de membre titulaire au sein de la commission **Mobilité et Sécurité** consécutive à la démission de Mme Rochon ;
- **DÉSIGNE** un nouveau membre en qualité de nouveau membre titulaire de la commission **Mobilité et Sécurité** en remplacement de Mme Rochon ;
- **DIT** que la commission se trouve désormais composée de la manière suivante :

Commission Mobilité et Sécurité du quotidien
1. Fabrice GILSON
2. Monique MUHLEMANN
3. Alexandre DESCOMBES
4. François DRICOURT
5. Sarah BERNDT
6. Colin DEBARBIEUX

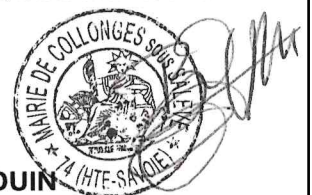
Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Danielle THEVENOZ

Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

17 septembre 2026

